

## **Event AUDIENS**

**01 février 2017**

*(Début de la transcription : 17 h 10)*

**Patrick GOHET**

— **Merci. Madame la présidente, bon anniversaire à l'AGEFIPH. Quand vous avez évoqué ses 30 ans, je me suis souvenu des réunions ayant précédé sa création, que l'on tenait dans un bistrot place Saint-Georges. Comme quoi ! Qu'est-ce que c'est devenu depuis !**

**Mesdames, Messieurs, si vous avez des difficultés pour accéder à une salle de spectacle, en raison d'un handicap, pour accéder à un cours, pour pratiquer un art quelconque, n'hésitez pas à saisir le Défenseur des droits. Je vous le dis parce que les saisines manquent en la matière. Or, le Défenseur, quand il est saisi de manière significative, peut émettre des recommandations.**

**Sur le terrain de l'accès à la culture et à la création, nous avons besoin d'être saisis pour faire éventuellement des recommandations. Je dis ça parce que notre institution n'est pas toujours suffisamment connue, il suffit de dire défenseur des droits, on se sent impliqué, mais quant à savoir ce qu'il fait et comment le solliciter, ce n'est pas évident.**

**Dans le domaine de la culture, n'hésitez pas à nous saisir, car ça peut nous conduire à formuler les recommandations dont je viens de parler. Cette institution repose sur le principe d'égalité, sur l'égalité en matière d'accès aux droits en général et aux droits culturels en particulier. Droits qui sont fondamentaux et élémentaires.**

**Or s'il y a un domaine dans lequel la politique du handicap est assez pauvre, c'est bien en la matière.**

**Par conséquent, l'initiative que vous prenez est une initiative essentielle. Pas uniquement l'accès, sous la forme de la consommation de la culture, mais aussi de la participation à la**

**création artistique et culturelle. On ne peut pas nier les efforts réalisés par certains acteurs mais il faut aller beaucoup plus loin. Hier, j'étais auditionné par un groupe de travail au Sénat qui s'apprête à faire un rapport qui doit être rendu en juin. Une des assemblées législatives s'occupe du sujet et peut aider à l'amélioration de la situation.**

**Il y a même d'autres initiatives. Je vois la présidente de l'APACT dans la salle, la seule association à laquelle j'appartiens encore, pour promouvoir ce qu'est l'accessibilité au sens général, l'universalité de l'accessibilité. Pour le Défenseur des droits, l'accessibilité c'est un moyen de pouvoir recourir à ses droits, pouvoir user de ses droits lorsque l'on est en situation de handicap.**

**Il a fallu prendre des nouvelles dispositions pour proroger les dispositions de la loi. On l'a fait mais c'est un signe négatif. La culture et la création artistique sont des parents pauvres.**

**L'initiative que vous prenez est tout à fait opportune. Cette mission handicap de la branche de la production audiovisuelle, c'est un outil totalement opportun pour faire progresser les choses et d'ailleurs, avec Pascal, on met en place un groupe de travail appelé à devenir un « observatoire », notamment sur la base des saisines qui vont nous parvenir car c'est du concret, sur la base des observations que l'on peut faire notamment par votre canal.**

**Je suis ravi de voir la présence d'associations comme l'ADAPT car cela veut dire que dans le monde associatif on s'empare du sujet et on prend des dispositions pour que cela progresse.**

**On fera un état des lieux précis dans le cadre de ce groupe de travail. Et on fera des propositions concrètes dans le cadre des compétences qui sont celles du Défenseur des droits. Je ne doute pas que le travail de la mission handicap de la branche de la production audiovisuelle sera une source importante et intéressante à la fois d'exemples et de propositions à faire... Pour faire en sorte qu'il y ait une traduction législative en la matière.**